

ENSEIGNEMENT A DISTANCE PRIVE
N° IDCC 2101
NEGOCIATION ANNUELLE 2015

AVENANT N° 23
REVISION DES SALAIRES

Lors de la réunion de négociation annuelle sur la revalorisation des rémunérations qui s'est tenue le 4 janvier 2016, les partenaires sociaux présents à cette réunion ont pris les décisions suivantes :

- * **La valeur du point** qui sert de base à la classification passe de 6,1329 € à **6,1623 €**, soit une augmentation de **0,48%** par rapport à janvier 2015.
- * **Les bases de rémunération des correcteurs de devoirs à domicile** évoluent également selon les modalités suivantes :
 - **Devoir simple ou très simple**
(QCM court ou moyen, exercice ne nécessitant pas de long commentaire, etc. dont la durée de correction serait en moyenne de l'ordre de 5 minutes)
de **0,86 à 1,23 €** bruts, selon le niveau de la classe, la complexité, etc.
 - **Devoir à durée et complexité moyennes**
(QCM long, devoir rédigé, exercice nécessitant des annotations, etc. dont la durée de correction serait en moyenne de l'ordre de 10 minutes)
de **1,69 à 2,46 €** bruts, selon le niveau de la classe, la complexité, etc.
 - **Devoir plus complexe et/ou plus long à corriger**
(dissertation, devoir exigeant de nombreuses annotations, etc. dont la durée de correction serait en moyenne de l'ordre de 15 minutes)
de **2,56 à 3,69 €** bruts, selon le niveau de la classe, la complexité, etc.
- * Ces mesures seront applicables à compter du **1^{er} janvier 2016** et feront l'objet d'une demande d'extension.

Les partenaires sociaux présents conviennent également de poursuivre les négociations sur la prévoyance et la complémentaire santé.

Fait à Paris, le 4 janvier 2016

Pour la F.E.P. - C.F.D.T.,
M. Diego LEON



Pour le F.N.E.C. F.P. - F.O.

Mme BOLETA Sylvie



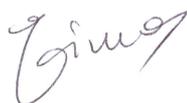
Pour le S.N.E.P.L. - C.F.T.C.,
Mme Hélène DESCLEE



Pour le S.N.P.E.F.P. - C.G.T
Mme Lucette RELMY



Pour le SYNEP - C.F.E. - C.G.C.,
Mme Evelyne CIMA



Pour la CHANED
M. Jean SCHMITT, Président



Pour la CHANED,
M. Pierre BARRAUD

